

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 17 novembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 30 présents à la séance.

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Olivier HUBERT

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

HÔTEL DE VILLE

54. GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

14 DEC. 2023

1/2

mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20231130-2023-081-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Imprimé avec des encres végétales

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 30 novembre 2023

DÉLIBÉRATION : Rapport annuel d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

N°2023/081

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-39,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, notamment son article 40,

Vu le rapport annuel d'activité de l'exercice 2022 présenté par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF),

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 21 novembre 2023,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Il est pris acte du rapport annuel d'activité de l'exercice 2022 présenté par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

M. Thierno-B NDIAYE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

14 DEC. 2023

22

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20231130-2023-081-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023